



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 13 avril 2021

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

France relance – Olivier Véran s’est rendu au siège national du Secours Populaire français pour annoncer un soutien exceptionnel de 33,5 millions d’euros à 33 projets solidaires nationaux portés par les associations de lutte contre la pauvreté

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins de millions de foyers en difficulté. Afin de soutenir l’activité de ces associations et leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences sociales, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, avait annoncé un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d’euros s’inscrivant dans le plan de relance national « France Relance ». Ce plan de soutien a pris la forme d’un appel à projets ouvert en novembre dernier, qui a réuni plus de 2600 candidatures. 33 projets nationaux et 576 projets régionaux ont été sélectionnés.

L’appel à projet avait pour objectif de couvrir un champ large d’actions : l’accès aux biens essentiels dont les biens alimentaires, l’accès aux droits, la lutte contre l’isolement et les actions « d’aller-vers », ou encore le soutien à la parentalité et l’accompagnement scolaire. Des projets de modernisation, de numérisation et de réorganisation des associations pour améliorer l’efficacité de leur action auprès des plus précaires ont également été pris en compte.

33 projets associatifs d’ampleur nationale soutenus :

Un tiers des financements étaient consacrés à des initiatives d’envergure nationale (ou couvrant au minimum deux régions).

Au total, 132 projets solidaires ont été examinés par le comité de sélection des projets nationaux, coprésidé par Marine Jeantet, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) et par Virginie Lasserre, directrice générale de la cohésion sociale (DGCS).

33 projets ont été sélectionnés et seront financés à hauteur de 33,5 millions d'euros.

Pour connaître la liste des projets lauréats, consultez le dossier de presse :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/toutes-les-actualites/article/plan-de-soutien-aux-associations-de-lutte-contre-la-pauvrete-les-resultats-de-l>

Un soutien exceptionnel à des projets locaux :

Au-delà des projets nationaux, le ministre a souhaité pouvoir soutenir l'action des associations au plus près des territoires. Les deux tiers des financements étaient donc consacrés à des projets d'envergure régionale ou infrarégionale.

10% de cette enveloppe était fléchée vers les départements et régions d'outre-mer pour tenir compte des spécificités sociales de ces territoires.

Les commissaires régionaux chargés de la lutte contre la pauvreté ont été chargés de piloter ces appels à projet et ont présidé un comité de sélection des projets solidaires dans leur région. Au total, ce sont 576 projets régionaux lauréats soutenus dans toutes les régions, pour un montant total de 53,4 millions d'euros. Ces chiffres ne concernent que les premiers résultats disponibles, une annonce complémentaire étant prévue pour les régions Centre-Val-de-Loire, Corse, Hauts-de-France, Ile-de-France, Occitanie, Pays-de-la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les premières conventions de subventions seront signées dès le mois d'avril 2021.

« Mon exigence permanente, c'est qu'à cette crise épidémique ne s'ajoutent pas des drames humains. Or nous le savons, le quotidien de nos concitoyens les plus précaires a été durement touché par l'épidémie, et je tiens à saluer l'engagement des associations qui ont tendu la main depuis le premier jour à ces populations fragiles. Leur action jour après jour est déterminante. Cet appel à projet vient les soutenir dans leur combat. Par la diversité des projets sélectionnés, par le choix de soutenir des initiatives nationales comme locales, nous sommes fidèles aux valeurs de solidarités qui nous animent ».

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

Contacts presse :

Cabinet du ministre des Solidarités et de la Santé :

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté :

anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

Direction générale de la cohésion sociale :

dgcs-com@social.gouv.fr

